



DÉPARTEMENT DES ALPES-MARITIMES

**ASSEMBLEE DEPARTEMENTALE DU 8 DECEMBRE 2017
BUDGET PRIMITIF 2018
RAPPORT n°12 POLITIQUE ENVIRONNEMENTALE
INTERVENTION DE JEAN-RAYMOND VINCIGUERRA**

Allons directement au cœur des sujets qui me froissent dans ce rapport :

- La structuration du « Green Deal » au travers d'un comité d'experts.
- Et l'avenir de la politique des déchets dans notre département.

Sur la structuration du « Green Deal » au travers d'un comité d'experts :

A la lecture de notre quotidien unique et pour autant préféré on peut voir l'importance que vous accordez à ce « Green Deal » (autour de 75 lignes sur les quelque 200 que compte l'article).

On peut y lire que vous comptez appuyer cette politique sur un « Think Tank » d'une vingtaine d'experts et aussi de candides (je cite l'article).

N'ayant pas la prétention d'être moi-même un expert (compétence souvent auto proclamée) et n'ayant plus l'âge d'être candide, je pense ne pas être éligible au sein de ce « Think Tank », et cela ne me chagrine aucunement.

La question que je me pose n'est pas en être ou ne pas en être, mais plutôt à quoi bon ?

Ne sommes-nous pas élus parce que nous connaissons bien nos territoires ?

Ignorons-nous quels sont les risques environnementaux et les actions à mener pour pallier ces risques ?

N'avons-nous pas déjà mis en œuvre des politiques environnementales ambitieuses ? Je pense entre autre à la création du SMIAGE à l'initiative du département et les travaux qui ont été menés largement financés par notre assemblée et par les participations que le département a sollicité et obtenus.

Le département n'est-il pas déjà maître d'œuvre du comité de pilotage de la zone Natura 2.000 de la basse vallée du Var ?

Il m'apparaît aussi que nos services sont constitués d'experts compétents et efficaces.

J'arrête là cette énumération, pour reposer la question : à quoi bon ? Pour quoi faire ?

Avons-nous vraiment besoin de nous abriter derrière un aréopage d'experts pour sanctifier nos décisions et pour quelle raison ?

Encore un mot sur ce sujet puisque, en tout état de cause, vous semblez déterminé à mettre en place ce « Think Tank » : dans la mesure où la qualité d'experts est souvent le fruit d'une auto proclamation, et j'en ai vu quelques-uns dont le statut m'est apparu contestable quoique retenu comme tel par leur commanditaire.

Afin d'y voir clair et d'opérer un choix d'experts incontestables, je vous conseille au préalable de vous munir des conseils d'un groupe d'experts en experts, ça me paraît un préalable nécessaire puisque nous rentrons dans une démarche de sollicitation d'experts...

Sur l'avenir de la politique des déchets dans notre département :

Les départements ont perdu la compétence d'élaboration des plans de déchets au profit des régions ; la loi nous amène à collaborer avec la région pour, au moins, l'établissement des statistiques de base de ce plan. Mais quel que soit le rédacteur du Plan, il reste que les décisions d'équipement dépendent des collectivités et pas du rédacteur du plan, donc nous restons dans la contradiction que nous avons déjà vécu, où le prescripteur (celui qui rédige le plan) n'étant pas l'acteur, on peut toujours prescrire mais pour autant le prescripteur n'a aucune autorité sur les décisions d'équipement.

Quelle est la conséquence de cette contradiction ? Tout simplement la très longue, trop longue, bien trop longue survie des équipements de traitement vieux de plus de 50 ans dans notre département et

seulement restructurés à la marge ; mais continuant d'imposer, par l'obsolescence de leur principes de fonctionnement, un respect très à la marge de la légalité établie par la loi dite Grenelle de l'environnement. Le tout étant la résultante de l'existence dans notre département d'un acteur unique du traitement au travers d'une série de structures filialisées.

Alors que pouvons-nous faire pour être efficace ?

Nous ne sommes plus prescripteurs, mais nous pouvons être acteurs dans la mesure où le département est membre d'un syndicat de traitement des déchets : le SMED, le tour de table de ce syndicat réunit tous les acteurs du traitement des déchets, c'est un lieu idéal de bilan de l'existant et de programmation des équipements à venir, la capacité de financement de notre institution pouvant faciliter une programmation de rénovation de nos équipements dans le temps et, pourquoi pas, en concertation avec nos prestataires et ceux qui souhaitent le devenir.

A ce propos, et pour conclure par un exemple, un pôle métropolitain de l'ouest du département avec la compétence déchets, disposant des équipements hérités du SIVADES et d'un syndicat (UNIVALOM) qui fait, visiblement, des efforts pour se rapprocher des critères définis par la loi Grenelle en matière de déchets ; un tel pôle métropolitain a toutes les caractéristiques voulues pour mener une politique bien orientée, et pour cela le maintien du conseil départemental comme partenaire de ces politiques est une nécessité pour nous incontournable. Notre devoir est bien là.

Il reste à dire si nous allons voter ce rapport, les réserves que j'ai énoncées pourrait nous conduire à une abstention qui ne voudrait rien dire, nous préférons adopter une attitude positive sur un sujet d'avenir de cette importance.

Par ailleurs je souhaite maintenir une position amicale vis-à-vis du rapporteur de cette politique et je ne souhaite pas que l'on puisse me cataloguer comme un de ses opposants, ni ici, ni dans notre commune.